



MAIRIE

DE

VINZIER

1 Place de la Mairie

74500 VINZIER



Téléphone

04 50 73 61 19



Fax

04 50 73 66 49



Courriel

mairie@vinzier.com



Site

vinzier.com

Siret Commune de Vinzier
217403088 00016

Fermeture exceptionnelle du cimetière pour le relevage de tombes abandonnées

Le Maire de la Commune de VINZIER,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2223-15 et R.2223,

Vu le code de l'Environnement,

Vu la liste des concessions temporaires échues et non renouvelées,

Vu l'arrêté du Maire 2023-017 relatif à la reprise des concessions funéraires en état d'abandon,

Considérant l'obligation de fermer le cimetière communal pendant la durée de cette opération prévue à partir du mardi 30 mai 2023, pour permettre à l'entreprise Marbrerie du Mole de procéder au relevage de ces tombes.

ARRÊTE

Article 1 : l'accès au cimetière communal est interdit à tout public à partir du 30 mai 2023 de 7h30 à 12h jusqu'à la fin des travaux afin de permettre les opérations de relevage.

Article 2 : le Maire est chargé, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera :

- Apposée aux portes du cimetière.
- Mise en ligne sur le site de la commune.

Fait à Vinzier, le 23 mai 2023

Le Maire,

Marie-Pierre GIRARD



Marie-Pierre GIRARD – Maire : Auteur de l'acte

Publié sur le site internet de la commune le :
le 24 mai 2023